Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 081-268101060-20251212-24_2025-DE

Délibération N° 24/2025

Graulhet
Centre Communal
d'Action Sociale

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT
Registre des Délibérations
Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale

OBJET :

DECISION MODIFICATIVE N° 01

FONCTIONNEMENT - INVESTISSEMENT

C.C.A.S. - BUDGET EXERCICE 2025

CA convoqué le : 09/12/2025	- Nombre de membres en exercice : 17
Présents : 2	Votants :2

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation du Mardi 2 décembre 2025, le Conseil d'Administration du CCAS a été convoqué une nouvelle fois. Le Conseil d'Administration peut délibérer valablement cette fois sans condition de quorum.

L'an 2025, le Vendredi 12 Décembre,

A 18 heures 00, le Conseil d'Administration du **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville de GRAULHET, **sous la Présidence de Madame Michelle LAVIT, Vice-Présidente du C.C.A.S.**

Étaient présents : 2
Mme Michelle LAVIT, Mme Danièle DESERT

Absents avec pouvoir : néant

Absents sans pouvoir : 15

M. Blaise AZNAR, Mme Mireille BOUTIN, Mme Marie-Paule SOLOFRIZZO, Mme Chantal LAFAGE, M. Kamel BATAOUI Kamel, M. Olivier Bernard HABERMEYER, M. Nicolas POSER, Mme Emilia DOS SANTOS FERRAO, Mme Coralie DELON, Mme Elodie PEYRAU, Mme Jacqueline PECH, Mme Katia BALSTER-HALFORD, Mme Pernelle CLAPPIER, Mme Annie FABRIES, Mme Djamila SOARES PINTO.

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 081-268101060-20251212-24_2025-DE

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le vote du Budget adopté le 27 Mars 2025,

VU l'application du prorata temporis, les amortissements sont à régulariser,

CONSIDERANT que des ajustements sont donc nécessaires afin de compléter les inscriptions budgétaires initiales,

OUÎ l'exposé du Président ou son représentant et après en avoir délibéré

DECIDE

- **D'APPROUVER** la décision modificative ci-dessous,

C.C.A.S.
DÉCISION MODIFICATIVE N°01 - 2025

FONCTIONNEMENT

FONCTION	CHAPITRE	NATURE	DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
01	042	6811	Dotations aux amortissements des immobilisations	455.00 €	
020	75	75888	Autres		455.00 €
			TOTAL	**455.00 €**	**455.00 €**

INVESTISSEMENT

FONCTION	CHAPITRE	NATURE	DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
020	21	21838	Autre matériel informatique	455.00 €	
01	040	28188	Autre matériel informatique		349.00 €
01	040	28181	Installations générales, agencements, aménagements ...		53.00 €
01	040	281848	Autre matériel de bureau et mobilier		53.00 €
01	040		**TOTAL**	**455.00 €**	**455.00 €**

- **DE DONNER** pouvoir au Président du C.C.A.S. pour l'exécution de la présente délibération et engager le C.C.A.S.

Pour extrait conforme

GRAULHET, le 12 Décembre 2025.

La Vice-Présidente du C.C.A.S.,
Michelle LAVIT.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE GRAULHET 81300 TARN

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »